

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
DECEMBRE 2021



*Les Membres du Bureau de l'UNSA Retraités RATP
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, en bonne
santé, pleine de joie, de partage dans la paix et la sérénité
et « Joyeux Noël ».*

Prenez soin de vous.

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

Taux de participation : 57 % (57.87 % au 1^{er} tour).

Représentation Base 100.

- 1 CGT : 35.28 %
- 2 FO Groupe RATP : 30,64 %
- 3 UNSA RATP : 25,49 %
- 4 CFE CGC Groupe RATP : 8,60 %

Sont représentatives les organisations syndicales ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour des élections CSE du 26 novembre 2021.

REVALORISATION DES PENSIONS DE BASE DU REGIME GENERAL ET DES REGIMES SPECIAUX :

Article L.161-25 : On comprend que l'évolution de l'indice des prix à la consommation, relevé par l'INSEE pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, servira de coefficient de revalorisation des Pensions.

Attention toutefois : du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,1 % et il n'est pas certain que l'inflation s'oriente à la baisse. Il faudra être vigilant, et s'assurer qu'un amendement de dernière minute ne vienne pondérer une indexation des pensions jugées trop dispendieuses pour le budget de la sécu.



FACTURE ENERGETIQUE :

Le bouclier tarifaire, vraie protection ou arnaque réelle ? La flambée des tarifs de l'énergie a contraint le gouvernement à prendre des mesures d'urgence. Le « bouclier tarifaire », présenté par le Premier Ministre, va bloquer le tarif réglementé du gaz jusqu'en avril 2022.

Pour l'électricité, l'augmentation du tarif sera bloquée à 4 % pour l'année 2022 ; sauf que le gouvernement n'a pas le pouvoir de bloquer les prix de l'énergie mais uniquement d'en différer l'augmentation. Le consommateur paiera la note plus tard à une période sans risque électoral.

L' « U.F.C. QUE CHOISIR » avance deux pistes pour réduire la facture énergétique des français :

- 1- Réduire la TVA sur l'électricité et le gaz au taux de 5,5 % (contre 20 % actuellement),
- 2- Supprimer l'application de la TVA sur les taxes frappant spécifiquement le gaz, ce qui aurait pour effet concret de baisser la facture annuelle d'un ménage chauffé au gaz.

COTISATION 2022 :

Nous vous rappelons que la cotisation 2022 reste fixée à 30 €uros, veuillez joindre le bulletin d'adhésion 2022 à votre chèque de règlement.

PERMANENCE :

Nous nous réunirons le **Mardi 18 janvier 2022** autour d'une galette et boissons pétillante, pour fêter la nouvelle année et nous vous recevrons avec plaisir.

APPEL A VOLONTARIAT :

Nous faisons toujours appel à des volontaires pour nous aider : notre Section existe depuis bientôt 20 ans et il serait vraiment dommage qu'elle disparaisse !

| | |
|---------------------|------------|
| LAPORTE Jean-Claude | Conducteur |
| THOMAS Jean-Claude | Machiniste |
| BREUIL Jean-Louis | Conducteur |
| CANTRAINNE Philippe | Machiniste |
| COUDERT Bernard | Maîtrise |
| LANGLOIS Claude | Conducteur |
| LAPERSONNE Serge | Machiniste |
| CLAVEL Alain | Conducteur |

